



CLÉS POUR AGIR

RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION

— SYNTHÈSE
THÉMATIQUE

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Réseau **A3P**

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique :

Solenn LEGENDRE, Jerry SCHMIDT,
Direction Exécutive des Territoires, ADEME
Nicolas NOYON,
Direction Économie Circulaire et Déchets

Rédaction :

Lydia MORLOT, LM environnement
Céline PELLERIN, AKTECO

Remerciements :

Au groupe de travail de choix et relecture des synthèses et des fiches :
Solenn LEGENDRE, ADEME
Nicolas NOYON, ADEME
Nolwenn TOUBOULIC, ADEME
Jerry SCHMIDT, ADEME

Au référent technique ADEME de la thématique :

Agnès JALIER-DURAND, Service Consommation et Prévention

Crédits photos : Fotolia

Création graphique : www.agencemars.com

Brochure réf. 010165

ISBN : 979-10-297-0760-5

Dépôt légal : © ADEME Éditions (septembre 2019), mise à jour (juin 2020)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des

AVIS AU LECTEUR

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets, puis dans des programmes «Territoire zéro déchet zéro gaspillage» ; elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P ©. Les animateurs de ces programmes contribuent aussi activement à la rédaction de fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

L'ADEME souhaite partager cette importante ressource au travers de **synthèses thématiques**, actualisées régulièrement.

Ces synthèses permettent **un accès facilité à un panel** (non exhaustif) **de retours d'expériences** sur un thème donné, tout en ayant pour objectif de proposer :

- **une description** rapide et hiérarchisée **des approches mises en place par les collectivités** en direction de différents publics : actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formation,
- **la présentation synthétique d'une sélection de fiches « action-résultat »** choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires ; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, **une liste de ressources complémentaires et de fiches « opérations exemplaires »** permet d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne navigation.

SOMMAIRE

1. ENJEUX	2
1.1. Contexte réglementaire	2
1.2. Acteurs du réemploi	3
1.3. Définitions	3
2. CIBLES ET OBJECTIFS DES ACTIONS MENÉES PAR LES COLLECTIVITÉS	4
3. ACTIONS À DESTINATION DES MÉNAGES ET ENTREPRISES	5
3.1. Les actions de sensibilisation	5
3.2. Les actions « foyers témoins »	6
3.3. L'évènementiel	7
3.4. Les actions de démonstration et de terrain	7
4. ACTIONS À DESTINATION D'AUTRES CIBLES	10
4.1. Les actions à destination des scolaires et périscolaires	10
4.2. Les actions à destination des agents des collectivités	11
4.3. Les actions à destination de porteurs de projets	11
4.4. Les actions à destination des organisateurs d'évènements	12
5. FORMATION DES ACTEURS	13
6. CONDITIONS DE REPRODUCTIBILITÉ DES ACTIONS	13
7. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE	14

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
ESS : Économie sociale et solidaire
ETP : Équivalent temps plein
PLP : Programme local de prévention des déchets
PPP : Plan et programmes de prévention des déchets
SEDD : Semaine européenne du développement durable
SERD : Semaine européenne de la réduction des déchets

1. ENJEUX

1.1. Contexte réglementaire

Le **réemploi** est défini dans la directive cadre Déchets comme « toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un **usage identique** à celui pour lequel ils avaient été conçus ». Cette définition est reprise dans le droit français à l'article L. 541-1-1 du code de l'Environnement. Cette action est perçue comme une démarche responsable et son image auprès des Français est positive (source : Les Français et le réemploi des produits usagés, ADEME 2012).

La **réutilisation**, quant à elle, consiste à utiliser de nouveau des produits, matières ou substances qui sont passés par le statut du déchet, après avoir subi une opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation pour les préparer à être réutilisés, sans autre opération de prétraitement.

Le réemploi se distingue donc de la réutilisation par le fait que cette dernière implique que le bien soit passé par le statut de déchet. Il ne s'agit donc plus de prévention des déchets. Dans la pratique, ces deux notions sont souvent considérées ensemble.

Le Programme national de prévention des déchets 2014-2020 a dédié un axe stratégique au réemploi et à la réutilisation, notamment l'axe 5 « **Réemploi, réparation et réutilisation** ».

Note : les actions dont l'objet principal est la réparation ne sont pas reprises dans cette synthèse mais sont présentées dans la synthèse thématique « Réparation ».

Parue en février 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire donne une place importante au réemploi et à la réutilisation notamment au travers d'objectifs et de mesures réglementaires.

- **Objectif de réemploi** (Art. 3) modifiant art. L541-1 du code de l'environnement : développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de réparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de déchets ménagers

en 2030. Les cahiers des charges des filières à responsabilité élargie des producteurs définissent des objectifs en ce sens adaptés à chaque filière.

- **Créer un observatoire du réemploi et de la réutilisation avant le 1^{er} janvier 2021** (Art. 9) : cet observatoire est chargé d'évaluer la pertinence des solutions de réemploi et de réutilisation d'un point de vue environnemental et économique, de définir la trajectoire nationale visant à augmenter la part des emballages réutilisés et réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique et d'accompagner, en lien avec les éco-organismes, les expérimentations et le déploiement des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs définis dans les cahiers des charges de ces derniers.

- **Doter la France d'une trajectoire nationale** visant à augmenter la part des emballages réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique de manière à atteindre une proportion de 5% des emballages réemployés en 2023 en UV ou éq. UV (Art. 9 et 67), puis 10% en 2027.

- **Créer de nouvelles filières REP** qui ont un potentiel de réemploi et de réutilisation importants, comme la filière des jouets, des équipements de bricolage ou des équipements de sports et de loisirs (Art. 62).

- **Renforcer les objectifs de réutilisation et de réemploi** assignés aux filières REP (Art. 62) avec la création de fonds « réemploi et réutilisation ».

- **Développer des offres de réparation de l'électroménager** avec des pièces de rechange d'occasion, comme celles récemment proposées pour la réparation automobile.

- **Clarifier le terme « reconditionné »** (Art. 37) par décret précisant les conditions pour utiliser ce terme.

- **Interdire les invendus non alimentaires** : don à des associations et acteurs de l'ESS (Art. 35).

- **Rendre possible de céder le matériel médical à des associations ou acteurs de l'ESS** en vue d'un reconditionnement, réutilisation –réemploi (Art. 39).

- **Introduire une clause au cahier des charges pour les Achats Publics** afin de privilégier le recours au réemploi (Art. 55 et 58).

- **Permettre aux acteurs ESS** sur demande de leur part **d'utiliser les déchetteries comme lieu de récupération pour objets en bon état ou réparables**. Les déchetteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés (Art. 57).

1.2. Acteurs du réemploi

Les types d'acteurs du réemploi sont :

1 - Les acteurs en possession de biens en bon état qui souhaitent s'en séparer (ménages, entreprises, agents de collectivités, etc.).

2 - Les structures de réemploi qui sont l'intermédiaire entre les acteurs en possession de biens en bon état qui souhaitent s'en séparer et ceux qui souhaitent acquérir des biens de seconde main :

- **les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)** pour lesquelles il existe 3 grands réseaux spécialisés : le mouvement Emmaüs, la fédération ENVIE et le réseau des Ressourceries. À ces réseaux s'ajoutent les œuvres caritatives telles que la Croix-Rouge française, l'Armée du Salut et les nombreux acteurs de l'insertion ;

- **les acteurs de l'occasion** représentés par les journaux de petites annonces, les sites internet de mise en relation, les vide-greniers, les brocantes, les dépôts-ventes, les revendeurs ainsi que les manifestations ponctuelles telles que les bourses aux vêtements.

3 - Les acteurs qui souhaitent acquérir des biens de seconde main (ménages, entreprises, agents de collectivités, etc.). Les biens concernés par le réemploi et la réutilisation sont de tous types : textiles, équipements électriques et électroniques, mobilier, articles de décoration, équipements de loisirs, outillages, produits de construction, etc.

1.3. Définitions

Zone de gratuité : la zone de gratuité est une zone de dépôt et de reprise. Elle est dédiée à la pratique du don d'objets réemployables. Elle permet de sensibiliser au geste de don et d'acquisition d'un produit de seconde main. Elle n'est toutefois pas encadrée par un contrôle systématique des produits ni par une traçabilité des objets. Cette pratique peut par ailleurs amener à l'accumulation d'objets de par son caractère gratuit, il est donc important de bien sensibiliser sur la question du besoin.

Gratiféria : la gratiféria est une zone de gratuité non permanente, généralement associée à un évènement. Elle permet la sensibilisation et favorise le don et le troc.

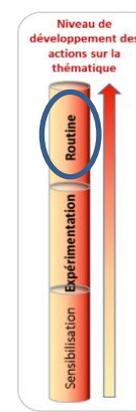
Zone de réemploi : c'est un espace dédié bien identifié en déchèterie qui permet de collecter de façon préservante des produits/objets déposés par les administrés en vue leur donner une seconde vie. Cette étape est assurée par un agent valoriste. Les flux sont récupérés, contrôlés, nettoyés et remis en état avant leur remise en vente par la recyclerie. L'objectif principal est de détourner le maximum d'objets qui auraient été mis dans les bennes encombrants.

LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION EN CHIFFRES

- Les quantités de biens réemployés et réutilisés par an sont estimées à **1 000 000 tonnes** pour un gisement potentiel de près de 1,7 millions de tonnes par an (données 2017) et a augmenté de 30% depuis 2014
- Plus de 100 millions de biens par an sont échangés sur des sites et plates-formes pour la deuxième vie des produits.
- Les acteurs du réemploi et de la réutilisation représentent au total plus de **6 700 structures** (hors site internet et petites annonces) et environ **34 000 ETP** dont 61% pour le secteur de l'ESS et 39% pour le secteur de l'occasion (données 2013).

Sources : [Panorama de la deuxième vie des déchets \(ADEME, 2017\)](#) et [Dossier de presse associée](#)

Depuis 2010, plus de 400 territoires des plans et programmes de prévention des déchets (PPP) et des territoires Zéro Gaspillage Zéro Déchets ont mené près de 4 500 actions de prévention des déchets, dont **environ 300 actions pour favoriser le réemploi des biens**.

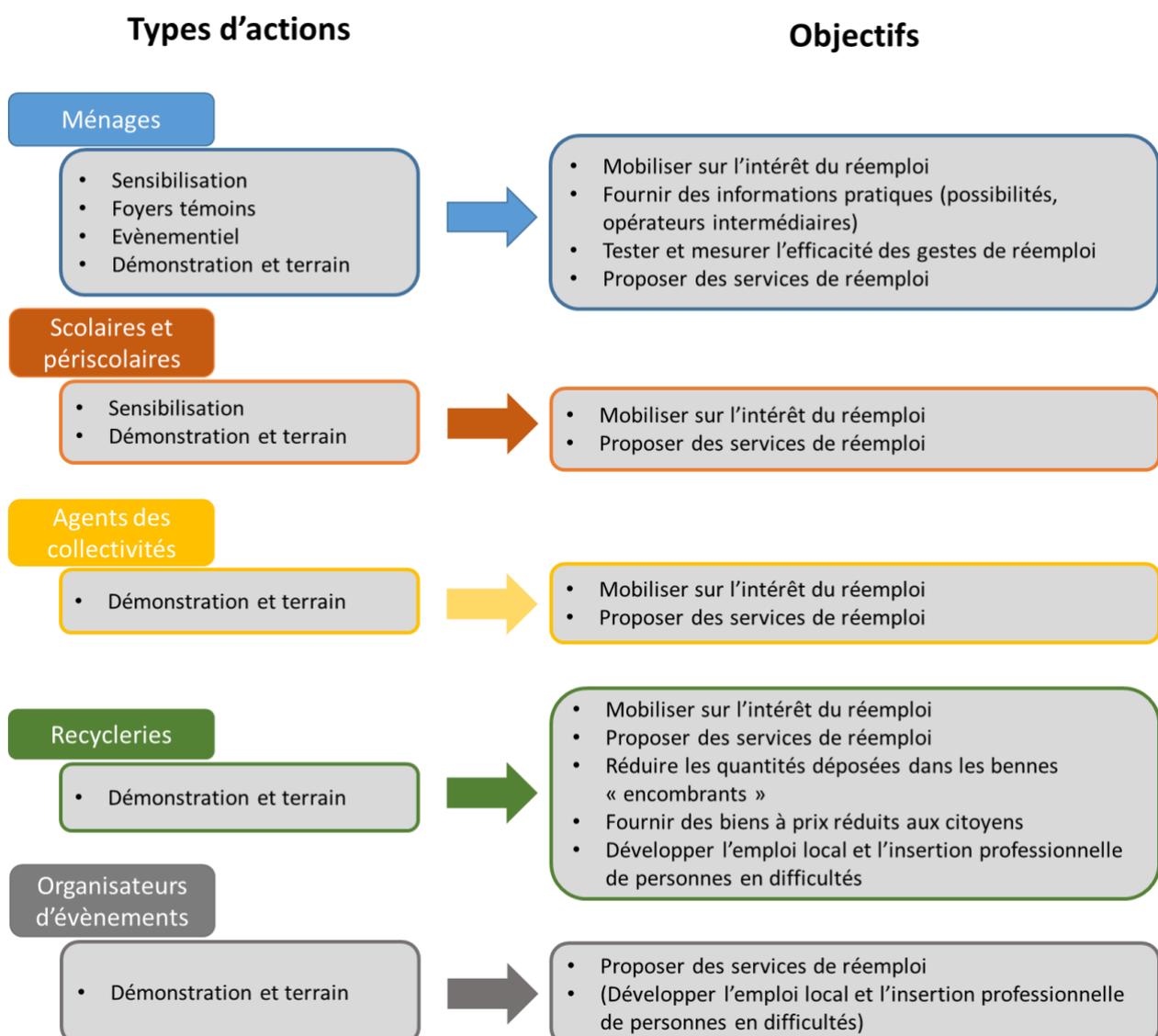


2. CIBLES ET OBJECTIFS DES ACTIONS MENÉES PAR LES COLLECTIVITÉS

L'objectif principal du réemploi et de la réutilisation de produits est de **prolonger la durée d'usage de ces produits** afin de réduire les quantités de déchets incinérés ou envoyés dans des installations de stockage de déchets. Ils contribuent ainsi à une utilisation des ressources plus efficace. Par ailleurs, le réemploi et la réutilisation permettent aux citoyens de se procurer des biens à prix réduits et peuvent développer l'emploi local et l'insertion professionnelle de personnes en difficulté.

Cette synthèse distingue 5 types de cibles pour les actions de réemploi et de réutilisation :

- les ménages et dans une moindre mesure, les entreprises,
- les scolaires et périscolaires,
- les agents des collectivités,
- les recycleries,
- les organisateurs d'évènements.



3. ACTIONS À DESTINATION DES MÉNAGES ET ENTREPRISES

3.1. Les actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation ont pour objectif d'une part de mobiliser les ménages sur l'intérêt du réemploi et de la réutilisation et d'autre part de leur fournir des informations pratiques sur les possibilités de déposer des biens en bon état ou d'acquérir des biens de seconde main.

Note : les entreprises peuvent également être des acteurs que la collectivité mobilise pour donner ou revendre des biens sur le marché de l'occasion ou en acheter. Lors de l'installation de ces entreprises ou de structures, la collectivité aura pour mission de lui faire connaître les services disponibles.

Trois types d'actions de sensibilisation sont distingués :

- les annuaires/guides de réemploi et réutilisation,
- la sensibilisation lors de vide-grenier/brocante,
- la diffusion de films.

Ces types d'action nécessitent généralement peu de moyens financiers si les actions sont réalisées en interne, mais une forte implication en temps des animateurs. Elles peuvent être réalisées par la collectivité elle-même, par des associations partenaires et/ou par des prestataires rémunérés.

Annuaire/guides de réemploi et réutilisation

L'objectif principal d'un annuaire/guide de réemploi et réutilisation est de faire connaître et sensibiliser les citoyens aux filières de réemploi/réutilisation (professionnels et économie sociale et solidaire), de les guider et les inciter à adopter des solutions alternatives à une consommation classique.

L'annuaire/guide peut recenser les structures et/ou événements du territoire ayant des missions ou des activités de réemploi/réutilisation, don, achat/vente d'occasion, réparation et/ou échange. Par ailleurs, il est possible de réaliser un annuaire dédié qui permet le dépôt de petites annonces de don.

Un annuaire est généralement réalisé en partenariat avec d'autres acteurs tels que la CCI, la CMA, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les mairies et parfois les associations locales.

Le **SICTOM de la Région de Morestel** a créé son **guide du réemploi** téléchargeable sur les sites du SICTOM et des collectivités et associations partenaires. Il recense les structures et événements ayant des missions ou des activités de réemploi, don, achat/vente d'occasion, réparation et échange.

- 46 points de diffusion du guide (42 communes, Emmaüs Bourgoin-Jallieu, CCI Nord-Isère, CMA).

Le **Conseil départemental de la Côte d'Or** a créé un **annuaire dédié au réemploi et à la réparation**. Cet annuaire rassemble les coordonnées des acteurs donnant une deuxième vie aux objets en Bourgogne. L'annuaire est multi-produits, ce qui permet d'avoir une approche globale et d'intégrer tous les types d'acteurs (professionnels, brocanteurs, associations, etc.).

- 2 500 structures à l'échelle régionale dans l'annuaire.

Site de don

Il s'agit de créer un site internet qui recense les annonces de don. L'objectif est de limiter le nombre d'objets allant en déchèterie et d'aider la population à consommer de manière plus durable.

La **Communauté de communes de l'Oisans** a créé un site local de don qui propose un service de dépôt de petites annonces de don. Il met en relation des personnes désirant se débarrasser gratuitement d'objets divers et d'autres souhaitant en récupérer.

- Environ 1 annonce par jour est déposée par un usager.

Sensibilisation lors de vide-grenier/brocante

Il s'agit de faire prendre conscience aux organisateurs et exposants d'un vide-grenier ou une brocante qu'un invendu n'est pas forcément synonyme de déchet. Cette action de sensibilisation est réalisée tout au long de la journée et peut venir compléter les animations de la manifestation. Elle permettra d'une part de réduire la quantité de déchets générés par les invendus abandonnés en fin de vide-grenier/brocante et d'alléger le travail des organisateurs en charge du nettoyage.

Il est recommandé de coupler cette action avec l'action « collecte des invendus en fin de brocante/vide-grenier » (cf. ci-après).

Le **SICTOM Loir et Sarthe** a mis en place une journée de **sensibilisation des exposants d'un vide-grenier au réemploi des invendus**. Une structure de réemploi était présente tout au long de la journée afin d'assurer une bonne visibilité de l'opération et ainsi capter le maximum d'invendus.

- L'association Philodome a mobilisé 5 bénévoles sur l'ensemble de la journée.
- Sensibilisation de 200 exposants au cours de la journée.
- Collecte de 180kg d'objets et meubles et 52kg de textiles en vue du réemploi.

Diffusion de films

Il s'agit de sensibiliser le grand public sur le thème du réemploi/réutilisation des objets, via un film. La projection d'un film dans une salle de cinéma permet d'interpeller autrement la population. Ce support de communication est assez original et permet de diffuser un message sans être dans le discours théorique de réduction de déchets.

Le **Smictom du Centre-ouest de l'Ille-et-Vilaine** a réalisé, en partenariat avec deux salles de cinéma, la diffusion du film **« Waste land »** suivi d'un débat organisé en présence d'acteurs du réemploi. L'objectif de cette action était de sensibiliser les jeunes et le grand public sur le thème du réemploi des objets, via la diffusion d'un film totalement en lien avec ce sujet.

- Le Smictom prend en charge 50% du prix de la place.
- 300 personnes (principalement des élèves de différents niveaux : de la cinquième à la seconde) qui ont participé au film/débat.

3.2. Les actions « foyers témoins »

Les opérations de type « foyers témoins » ont pour objectif de tester et mesurer l'efficacité des gestes de prévention des ménages sur les quantités de déchets et de communiquer sur ces potentiels. Parmi les gestes proposés, l'un consiste à favoriser la seconde vie des produits.

La **Communauté de communes de l'Ernée** a suivi **12 foyers** durant 6 mois suite à un appel à candidatures effectué. Les foyers étaient déjà très sensibilisés, notamment au réemploi, et à la fin de l'opération 8 gestes sur 10 étaient testés et/ou déjà appliqués.

- Réduction de 2kg/hab/an pour le geste « réutiliser ce qui peut l'être ».
- Bon investissement des familles jusqu'à la fin de l'opération.
- La presse a bien relayé les appels à candidatures et le retour des réunions de rencontres avec les foyers témoins.

3.3. L'évènementiel

Des actions grand public de promotion et de sensibilisation au réemploi/réutilisation se développent sous la forme d'évènements ponctuels qui se déroulent tout au long d'une journée ou d'une semaine. Les animations et évènements sont réalisés par exemple à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, lors d'une semaine dédiée à la récupération, ou encore lors de foires, salons locaux...

Ces actions visent à sensibiliser les citoyens à la fois au réemploi et à la réparation, ces deux thématiques étant généralement traitées conjointement lors de ces évènements. Ces manifestations permettent d'informer sur les gestes pour prolonger la durée d'usage des produits, mais aussi de faire connaître les activités des acteurs du territoire.

Les évènements proposés sont par exemple :

- des concours,
- des ateliers de réemploi (exemple : relooking de meubles ou de vêtements) et de réparation permettant le partage de savoir-faire,
- des journées portes ouvertes (exemple : dans les déchèteries et les recycleries),
- des stands d'animation.

Roannais Agglomération a organisé un « **village du réemploi** » durant la Semaine européenne de la réduction des déchets. L'objectif général était de montrer au grand public toutes les initiatives qui peuvent être mises en œuvre pour prolonger la durée d'usage des objets.

Différents partenaires tenaient des stands :

- Emmaüs vendait des objets récupérés,
- Acora exposait et vendait des objets de réemploi,
- C3R organisait un troc grâce aux objets encombrants collectés chez les particuliers,
- Envie était présent pour la réparation de l'électroménager.

La **Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire** a lancé une **sensibilisation des exposants d'un vide-grenier au réemploi des invendus** afin de montrer par l'exemple que chacun peut prolonger la vie d'un objet en détournant, réparant, customisant un objet délaissé. Le concours s'est clôturé dans le cadre d'un évènementiel appelé le Village de la Récup' qui a permis d'exposer les objets sélectionnés, de récompenser les lauréats, d'animer des ateliers sur la récupération et de promouvoir des acteurs locaux du réemploi.

- 52 objets créés dont 20 récompensés.

Par ailleurs de nombreuses gratifieria se développent en France.

3.4. Les actions de démonstration et de terrain

Les actions de démonstration et de terrain visent à proposer des services et solutions de prévention des déchets pérennes par la mise en place d'actions durables ou ponctuelles mais pouvant être répétées plusieurs fois par an.

Zone de gratuité

Il s'agit de mettre à disposition un espace organisé et géré par des bénévoles le temps d'une journée où les citoyens peuvent, de manière volontaire et gratuite :

- déposer des objets propres et en bon état dont ils n'ont plus besoin,
- et/ou prendre des objets dont ils ont besoin.

Il n'y a pas de notion de « valeur » ni de limites au dépôt (sauf si l'espace de dépôt est réduit) ou au retrait des objets, sauf en cas d'abus.

Afin d'éviter les abus et le potentiel gaspillage qui s'en suit, il est conseillé de, par exemple :

- combiner cette action avec une action de sensibilisation,
- tenir un registre des quantités déposées et prises par les différentes personnes.

Les acteurs du réemploi sont souvent intégrés à cette action car cette démarche permet de leur



fournir une vitrine et éventuellement de leur donner la possibilité de récupérer ce qu'il reste à la fin de la journée.

Les objectifs de cette action sont donc de :

- promouvoir le réemploi des objets et des biens de consommation auprès du grand public : lors de l'apport d'un objet : favoriser les gestes de donner, échanger et montrer le potentiel de réparabilité ou lors de la recherche d'un bien : favoriser le recours à l'occasion,
- faire connaître les acteurs du réemploi du territoire.

Des journées « zone de gratuité » ont été organisées par le **Smictom VALS AUNIS** avec les associations solidaires du Pays d'Aunis de promouvoir le réemploi et de faire connaître les boutiques solidaires du Pays d'Aunis pour le dépôt et l'achat.

- Plus de 4 800 personnes en 2013.
- Un équilibre entre le don et la récupération (sauf le textile en surplus).
- Plus de 95% des objets ont trouvé un nouveau foyer et seront réutilisés.
- Les associations solidaires commencent à voir les effets de cette action sur la fréquentation de leurs boutiques.

La **Communauté de Communes Terres de Savoie** (ex SITO) a organisé une **zone de gratuité** sur le parking d'un supermarché afin de mesurer l'intérêt de ses habitants pour le réemploi, dans le cadre d'un projet d'implantation d'une ressourcerie.

- 600 participants en novembre 2013.
- 31 communes du territoire sur 37 étaient représentées parmi les visiteurs.
- 2 584kg d'objets pesés en entrée.
- 440kg d'objets repris par le Secours Populaire et 0kg résiduel en déchèterie.
- L'organisation de l'évènement sur un lieu de passage a garanti un nombre de visiteurs important.

Trocs de biens

Cette action de troc est une variante de la zone de gratuité, car le troc repose sur le principe du donnant-donnant : on vient avec un produit et on repart avec son produit d'origine ou avec un nouveau produit, s'il y a eu un troc. La collectivité met à disposition un espace organisé par des agents et/ou des bénévoles le temps d'une journée où les citoyens peuvent **troquer** des biens. Ils doivent donc **arriver avec des objets** en bon état qu'ils pourront **échanger** contre d'autres objets présents dans le stand. Il n'y a pas de notion de « valeur ».

L'objectif de cette action est de promouvoir le réemploi des objets auprès du grand public.

Le **Sirtom du Laonnois** a organisé une **journée de troc sur le thème de la culture** en 2013. L'objectif était de sensibiliser le grand public au réemploi en organisant un ou plusieurs trocs de biens culturels (livres, CD, DVD...). Vu qu'il s'agit d'un troc, nécessité d'avoir un stock de départ de livres, CD et DVD.

- Manifestations organisées dans une bibliothèque et salle municipale.
- Stands tenus par des particuliers aux côtés du Sirtom du Laonnois.
- 97kg de livres, CD ou DVD échangés ou donnés.

Collecte des invendus en fin de brocante/vidé-grenier

La collectivité organise en fin de brocante/vidé-grenier la collecte des objets invendus à des fins de réemploi/réutilisation. Ces objets sont généralement repris par un acteur de réemploi/réutilisation du territoire. Un espace de collecte sécurisé et temporaire est aménagé sur un emplacement réservé par l'organisateur. Il est recommandé que cet emplacement soit facilement accessible tout au long de la journée pour les exposants. L'enlèvement des invendus peut se faire à la fin de la brocante ou plus tard (lendemain ou surlendemain).

Les objectifs de cette action sont d'une part, d'inciter les exposants à envisager d'autres solutions que la poubelle pour les objets invendus et d'autre part de faire la promotion des acteurs du réemploi/réutilisation du territoire.

La **Communauté de communes du Plateau Picard** organise des **collectes des invendus en fin de brocante** suite au constat que des nombreuses brocantes du territoire génèrent des quantités importantes de déchets qui sont laissés sur place après les manifestations.

- 7 collectes réalisées en 4 ans, pour des brocantes de 60 à 140 exposants.
- Environ 6,5 tonnes d'invendus collectés dont 4,2 tonnes réemployées dans le magasin de la recyclerie.
- Environ 550 exposants sensibilisés.
- Collecte appréciée par les organisateurs de brocantes, les municipalités (propreté, image positive, impact environnemental) et les exposants (moins d'objets à rapporter, geste de réemploi facilité).

Développement d'une « zone de réemploi » en déchèterie

L'arrêté du 26 mars 2012 prévoit que « l'exploitant peut implanter dans l'enceinte de l'installation [de la déchèterie] une zone où les usagers déposent leurs objets ou leurs mobiliers qui sont destinés au réemploi. Le dépôt dans cette zone se fait sous le contrôle d'une personne habilitée par l'exploitant et avec son accord. Cette zone est abritée des intempéries et distincte du reste de l'installation. La zone de réemploi ne dépasse pas 10 % de la surface totale de l'installation. La durée maximale d'entreposage de ces produits destinés au réemploi est fixée par l'exploitant. Elle ne peut excéder trois mois. Au-delà de cette durée, les produits entreposés acquièrent le statut de déchet et doivent être gérés comme tel. »

L'action consiste donc à implanter des bennes/caissons « réemploi » en déchèteries afin de permettre aux usagers des déchèteries, particuliers et professionnels, de donner des objets en bon état dont ils n'ont plus besoin (exemple : meubles, vêtements, livres, matériel de jardins, jouets, articles de sport, instruments de musique, etc.). Ces objets seront ensuite donnés à une structure adaptée pour que cette dernière puisse les redistribuer ou les revendre à bas prix. L'objectif principal est de détourner le maximum d'objets qui auraient été mis dans les bennes encombrants pour être incinérés. L'objectif secondaire est d'augmenter la fréquentation en déchèterie.

Par ailleurs, cette action permet d'aider à la création d'une recyclerie en lui permettant de s'approvisionner auprès des déchèteries (cf. : ci-après : action à destination des associations).

Le **Smictom du Sud-Est de l'Ille-et-Vilaine** a équipé 10 de ses 12 déchèteries en **caissons « seconde vie »**. Le développement des caissons s'est étalé sur 3 ans et les deux plus petits sites ne sont pas équipés pour des raisons d'optimisation et de vols.



La **Communauté de communes Cœur Côte Fleurie** a mis en place une **filière réemploi** au sein de ses trois déchèteries, lors du renouvellement des marchés de déchèteries. Les usagers des déchèteries, particuliers et professionnels, peuvent donc donner des objets en bon état à une structure adaptée pour que cette dernière puisse les redistribuer ou les revendre à bas prix.

- Environ 10 tonnes collectées par mois dans le conteneur « réemploi ».
- Réduction de 6,3% des tonnages en déchèterie en 1 an.

Les usagers ont accueilli favorablement la possibilité de donner à une association directement au sein des déchèteries.

Boîte à dons

Il s'agit de mettre à disposition un espace / une armoire placée dans un lieu public où chacun peut déposer ce dont il n'a plus besoin et prendre ce qu'il désire. L'action est basée sur le partage et l'échange.

Le **Smictom d'Alsace Centrale** a placé une **boîte à dons** en centre-ville de Sélestat lors de la SEDD. La Ville a souhaité maintenir le dispositif au-delà de la SEDD, la Give Box a donc pris racine au Parc Hortus Beatus (qui ferme la nuit).

- Environ 100 objets déposés durant la SEDD.
- 1 reportage vidéo, 2 articles de la presse locale.

4. LES ACTIONS À DESTINATION D'AUTRES CIBLES

4.1. Les actions à destination des scolaires et périscolaires

Actions de sensibilisation

Ces actions ont pour objectif de sensibiliser et de mobiliser les jeunes à la prévention des déchets et au réemploi/réutilisation au travers d'animations ludiques. Elles se matérialisent généralement autour de créations pour un concours ou un projet (par exemple la création d'un **sapin de Noël**, le roi du réemploi proposé par le **SMCOM du Haut-Doubs**, la réalisation d'une **sculpture** en **Plaine Commune**), ou d'un jeu.

Les actions sont proposées dans des cadres scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Ces actions font participer activement les jeunes, à travers de supports de sensibilisation originaux illustrant le

réemploi / réutilisation. Le choix de la période est important pour assurer un bon taux de participation à l'action.

Création de deux jeux de société sur la prévention par le **SYMEED29**, à disposition des collectivités du département. Ces jeux offrent un support ludique à l'apprentissage de la prévention. Plusieurs partenaires ont été associés pour leur création : groupe de travail pour la définition du projet, collaborateur pour sa conception, illustrateurs professionnels, société pour sa fabrication.

- Création d'un jeu sur le réemploi et d'un jeu sur l'éco-consommation.
- Fabrication de 600 boîtes de jeux.

Actions de démonstration et de terrain

Les actions « trocs de biens » peuvent cibler spécifiquement la jeunesse.

4.2. Actions à destination des agents des collectivités

Les actions « zone de gratuité » et « trocs de biens » (cf. ci-dessus à destination des ménages) peuvent

Metz Métropole a organisé une **opération de dons entre agents**. L'action met l'accent sur le partage, et l'échange entre agents. Ces derniers participent pour la bonne cause mais aussi car ils y trouvent leur intérêt.

- 111 visiteurs lors de la première édition et 142 lors de la deuxième.
- 722 objets donnés (337kg).
- 420 objets récupérés par les agents (182 kg).
- 302 objets donné à Emmaüs (155kg).

La **Communauté d'agglomération du lac du Bourget (CALB)** a organisé une **bourse d'échanges textiles/chaussures** en interne à la CALB. Il a été choisi d'ouvrir la bourse d'échanges uniquement aux agents ayant rapporté des vêtements lors des jours de récupération de textile. Pour ce faire un système de ticket a été mis en place.

- 93kg de textiles et chaussures collectés en bon état.
- 50% de textiles et chaussures repris par les agents lors de la bourse d'échanges.
- Taux de participation à la bourse d'échanges : 20%.

Le **Conseil départemental de la Creuse** a organisé une **journée « Troc tes trucs »**. Les agents déposent leurs biens à échanger le matin et reçoivent en échange des jetons, le nombre de jetons étant calculé suivant le nombre et le type d'articles déposés.

- 208kg de biens apportés.
- 111kg de biens troqués.
- 97kg de biens donnés à la ressourcerie de Guéret « Recyclabulle ».
- 78 participants pour la première édition.

également s'organiser en interne, uniquement avec les agents de la collectivité.

Notons que ce type d'approche pourrait également avoir lieu dans des entreprises.

Par ailleurs, les collectivités peuvent s'impliquer dans la thématique du réemploi/réutilisation par l'ameublement de leurs bureaux avec du mobilier de seconde main, comme l'a fait le **Sictom Morestel**.

4.3. Les actions à destination des porteurs de projets

Aider à la création d'une recyclerie

Les recycleries sont des établissements ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains produits/déchets tels que les équipements d'ameublements, les équipements électriques et électroniques, les textiles, et d'autres objets divers (jouets, outils de bricolage, vaisselle, livres etc.).

Leur rôle est donc de mettre en œuvre les moyens permettant de revendre un maximum d'objets/déchets (y compris la réparation si nécessaire) afin de réduire les quantités de déchets mis en ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) ou incinérés et fournir des biens à prix réduits aux citoyens. Les objets non réparables sont parfois démantelés pour en extraire la part valorisable qui suivra ensuite les filières de reprise des matériaux.

Par ailleurs, ces établissements permettent de développer l'emploi local et l'insertion professionnelle de personnes en difficulté.

Châlon Agglomération a organisé un **troc de jouets**. Les enfants ont déposé un jouet donnant droit à une entrée pour un spectacle. Après le spectacle, les enfants ont pu récupérer un autre jouet. Le but est de sensibiliser les enfants et de promouvoir le réemploi et l'échange des jouets.

- Participation de 110 personnes dont 78 enfants.



Enfin, ces lieux sont souvent l'occasion d'une sensibilisation / éducation à l'environnement.

Les recycleries peuvent être installées à proximité ou attenant au site d'une déchèterie. Elles proposent aux particuliers d'apporter leurs objets ou d'aller les récupérer en porte-à-porte. Par ailleurs, elles peuvent s'approvisionner auprès des déchèteries soit par la mise en place de bennes/caissons « réemploi » dans les déchèteries, soit par le tri des bennes « encombrants » (ces biens sont passés par le statut de déchet, il s'agit de réutilisation et non de réemploi).

Les collectivités peuvent aider à la création d'une recyclerie sur le territoire par différents moyens tels que des partenariats, des soutiens techniques (exemple : étude de faisabilité, mise à disposition d'un espace « réemploi » en déchèteries, des soutiens financiers, des soutiens à la communication, etc.

Le SMICTOM Saône Dombes a accompagné et soutenu **la création d'une recyclerie sur le territoire, en collaboration avec l'association locale d'insertion Val Horizon.**

- 190 tonnes ont été collectées et 17 358 biens vendus, pour un panier moyen de 10€ et 6,5kg.

4.4. Les actions à destination des organisateurs d'évènements

Favoriser les gobelets réutilisables

Les actions à destination des organisateurs d'évènements cherchent à apporter une aide au changement sous forme d'une solution technique de prévention pérenne. Les actions de mise à disposition des gobelets réutilisables pour les manifestations ont pour principaux objectifs, d'une part la réduction des déchets, et d'autre part l'amélioration de la propreté des espaces lors des manifestations, voire la création d'emploi local.

L'organisation de mise à disposition de gobelets réutilisables vise les manifestations sportives, culturelles, festives, associatives... qui ont lieu sur le territoire local. Ces actions mobilisent généralement

des partenaires locaux pour la gestion, le lavage, et/ou le stockage des gobelets. Plusieurs formes de services sont proposés en fonction des territoires : prêt de gobelets réutilisables, soutien financier pour leur location, création de structure offrant un service de location et de nettoyage...

La **Communauté d'agglomération du Pays de Lorient** a accompagné et soutient depuis 2012 la **création de deux services de location le lavage de gobelets réutilisables** sur le territoire, en collaboration avec le Festival Interceltique de Lorient (FIL) et un ESAT (Établissement et service d'aide par le travail). Sur 1 an :

- 25 structures ayant fait appel au service pour 24 évènements.
- 12 428 gobelets empruntés et 42 608 gobelets lavés.
- Taux de retour de plus de 93% (les gobelets non rendus sont conservés par les citoyens).

La **Communauté de commune de la Creuse Sud Ouest** a développé le prêt des gobelets réutilisables pour les mairies et associations du territoire dans le cadre de leurs manifestations et évènementiels. Les acteurs font part d'un besoin de prêt d'éco-gobelet; une convention est signée. Afin d'assurer la restitution conforme des éco-gobelets ainsi que le lavage, la a créé un partenariat avec un Etablissement et Service d'Aide par le Travail du territoire.

Favoriser les emballages réutilisables

Hormis les gobelets, d'autres actions innovantes peuvent être engagées avec les commerces de bouche dans les évènements :

L'opération Emport'ou sur la **Communauté de de Communes du Pays de de Redon**, développe les gourmets bags pour les restaurateurs et food trucks met en valeur ceux qui servent leurs clients dans leurs propres contenants et incite les artisans et commerçants qui ne le font pas encore à adopter cette pratique tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.

5. FORMATION DES ACTEURS

Pour le développement d'une « zone de réemploi » en déchèterie, il est essentiel de veiller à la formation des gardiens de déchèteries. En effet, ce sont eux qui orientent les gens et ils doivent donc savoir identifier le caractère « réemployable » de biens. En tant que relais de terrain, ils participent pour une grande part à la réussite de l'action (quantité et qualité des biens déposés dans la zone de réemploi).

La formation des gardiens peut comprendre une visite des locaux des recycleries partenaires afin d'intégrer les finalités du projet d'implantation d'une « zone de réemploi » et leur rôle dans le dispositif.

6. CONDITIONS DE REPRODUCTIBILITÉ DES ACTIONS

Afin d'assurer une reproduction efficace des actions de réemploi/réutilisation présentées (hors l'aide à la création d'une recyclerie), il est nécessaire de disposer d'acteurs de réemploi/réutilisation sur le territoire. Il est donc recommandé, dans un premier temps, de faire un état des lieux des structures de réemploi/réutilisation présentes sur son territoire et d'identifier la dynamique entre ces acteurs et leurs complémentarités. En effet, ces opérateurs sont l'intermédiaire entre les acteurs en possession de biens en bon état qui souhaitent s'en séparer et ceux qui souhaitent acquérir des biens de seconde main. Ils permettent donc d'assurer la collecte des biens en bon état dont veulent se séparer les acteurs (ménages, entreprises, etc.) et la vente, le don ou l'échange de ces biens. Par ailleurs, ils sont un lieu essentiel pour la démonstration et la sensibilisation au réemploi/réutilisation.

Si les structures n'existent pas, il est recommandé de commencer par identifier et mettre en relation les potentiels acteurs du réemploi/réutilisation afin d'étudier la possibilité de mettre en place des actions et créer une ou plusieurs structures selon les besoins et spécificités du territoire.

Par ailleurs, il est recommandé de se poser les questions suivantes avant de mettre en place une action :

- quels sont les partenaires à associer pour l'action (CMA, associations, entreprises, écoles,...) ?
- quelle est la période de réalisation qui maximiserait le nombre de personnes touchées par l'action ?
- quel est l'emplacement/l'endroit, et quels sont les moyens logistiques et techniques nécessaires qui assureront la meilleure visibilité et efficacité de l'action ? Quels sont les risques de comportements abusifs (exemple : pour les zones de gratuité : étant donné le caractère gratuit des biens, il y a un risque de reprise abusive d'un grand nombre d'objets, qui au final ne seront pas réemployés) et quelles pourraient être les solutions pour éviter les abus ?

Les coûts des actions présentées dans cette synthèse sont assez variables. Ils peuvent se limiter à la fourniture du matériel et l'implication en temps de l'animateur prévention, en relayant les initiatives. Mais les coûts peuvent être plus élevés lorsqu'il s'agit, par exemple, de soutiens financiers importants pour la création/travaux d'aménagement/optimisation d'une recyclerie.



7. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE

Au-delà des liens proposés dans le texte ci-avant, de nombreuses ressources existent pour aider chacun des acteurs à agir.

- **Le site de l'ADEME** - Cible collectivités - Agir au travers de multiples actions de prévention.
- **Le site OPTIGEDE®** - Déchets : des outils et des exemples pour agir.
- **La boîte à outils pour le réemploi et la réparation**
- **La boîte à outils pour les opérations témoins**
- Le rapport ADEME Panorama de la deuxième vie des produits en France – Actualisation 2017
- L'analyse technico-économique de structures de réemploi et / ou de réutilisation en France (2017), édition 2017, ADEME
- La brochure Réemploi, réparation et réutilisation, édition 2015, ADEME.
- Le rapport Perceptions et pratiques des français en matière de réemploi des produits, édition 2014 – ADEME.
- Le rapport les Français et le réemploi des produits usagés, édition 2014, ADEME.
- L'étude Usages partagés (location, réemploi teroi et don) comme alternative à la possession exclusive, ADEME-CREDOC, 2015
- L'annuaire des structures de réemploi et de réutilisation sur le site SINOE® déchets de l'ADEME.
- Les synthèses thématiques « Réparation », « Recyclerie », « Consigne pour réemploi ».

Des ressources de partenaires de l'ADEME

- Les ressources du Comité National de Liaison des Régies de Quartie (CNLRQ) :
 - Le film « Les recycleries, des ressources pour les quartiers » (2016)
 - Le guide « Les recycleries, des ressources pour les quartiers » (2016)
- L'annuaire régional du réemploi en Île de France élaboré par le Sycotom l'agence métropolitaine des déchets ménagers et la Région Ile-de-France.
- L'annuaire du réemploi de l'Eure.

8. FICHES « OPÉRATIONS EXEMPLAIRES »

Les fiches opérations exemplaires sont disponibles sur le site OPTIGEDE.fr®

TITRE DE L'ACTION	COLLECTIVITÉ	RÉGION
Zone de gratuité	SITOA	Auvergne-Rhône-Alpes
Gobelets réutilisables	Lorient	Bretagne
Locaux réemploi en déchèterie	Communauté de communes Cœur Côte Fleurie	Normandie
Création d'une recyclerie	SMICTOM Saône-Dombes	Auvergne-Rhône-Alpes
Collecte des invendus de fin de brocante en vue de réemploi	Communauté de communes du Plateau Picard	Hauts-de-France
Annuaire réparation, réemploi, location	Communauté d'agglomération de Saint Brieuc	Bretagne
Foire de la récup' et du réemploi	Conseil départemental du Tarn	Occitanie
Mise en place d'une Boite à dons - Give Box en Alsace Centrale	Smictom d'Alsace Centrale	Grand Est
Troc-livres en gares	Sigidurs	Île-de-France
Noel de l'eKo bigouden	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden	Bretagne
La Braderie des Ecossoles	Les Ecossoles	Pays de Loire
Favoriser le réemploi de la quasi totalité des flux grâce à un équipement réfléchi autour du concept "déchet = ressource"	SMICVAL du Libournais	Nouvelle Aquitaine
Etud'Recup, la Ressourcerie du Campus	Etud'Recup	Nouvelle Aquitaine



L'ADEME en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - , nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr

 @ademe

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PPP) puis dans des programmes « Territoire Zéro Déchet Zéro gaspillage » et partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P®.

Les animateurs de ces programmes contribuent activement à la rédaction des fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

Cette synthèse thématique permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expérience en proposant :

- une description des approches mises en place par les collectivités,
- la présentation d'une sélection de fiches "action-résultat" rendant compte de la diversité des actions menées sur les territoires,
- ainsi que des ressources complémentaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez d'autres synthèses thématiques concernant la prévention des déchets :

www.optigede.ademe.fr

Informez-vous sur la prévention des déchets :

www.ademe.fr/expertises/dechets

www.ademe.fr/collectivites-secteur-public

www.ademe.fr/mediatheque

Consultez le site de la campagne nationale de communication :

Nosobjetsontpleind'avenirs

**Nos objets
ont plein d'avenirs.**
longuevieauxobjets.gouv.fr



www.ademe.fr

010165



9 791029 707605